PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

2015

RÉGIONALISATION

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIVERSITÉ

PÉRENNITÉ DU FRANÇAIS

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Québec

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

pour l'année 2015

Sommaire

Mot de la ministre

1. Les dispositions législatives 7
2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration 7
3. Les orientations de la *Planification des niveaux d'immigration 2012-2015* 8
4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014* ... 8
   - 4.1. Le nombre de personnes sélectionnées 8
   - 4.2. Le nombre de personnes immigrantes admises 9
5. Les objectifs de sélection en 2015 10
   - 5.1. Le nombre de certificats de sélection visé 10
   - 5.2. La répartition géographique de la sélection 11
6. Les objectifs d'admission en 2015 12
   - 6.1. Le nombre de personnes immigrantes visé 12
   - 6.2. La répartition géographique de l'immigration 13

Réalisation

Ce document a été conçu et réalisé par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective, en collaboration avec la Direction générale des opérations du secteur Immigration et la Direction des affaires publiques et des communications du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2014
ISBN : Version imprimée 978-2-550-71483-5
Version électronique 978-2-550-71484-2

MOT DE LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Dans un contexte mondial de mobilité croissante des talents et de vive compétition entre les grandes sociétés d'immigration, la capacité d'attirer les meilleurs candidats revêt une importance capitale pour l'essor économique du Québec. L'immigration constitue un levier stratégique de notre développement, tandis que la diversité est un facteur de croissance économique et d'innovation, de même qu'une source d'enrichissement culturel.

Le gouvernement du Québec a un rôle fondamental à jouer en matière d'immigration : il doit maintenir un système d'immigration moderne et performant afin d'attirer des personnes immigrantes qui contribuent à sa vitalité économique, sociale et culturelle.

C'est pourquoi je suis fière de vous présenter le Plan d'immigration pour l'année 2015, qui a pour objectif de déterminer les volumes et la composition des admissions projetées en matière d'immigration, en fonction des besoins du Québec et des choix de la société québécoise.

Ce plan, qui marque la fin de la planification pluriannuelle 2012-2015, se veut conforme aux orientations retenues à la suite de la consultation publique ayant mené à cette planification. Cet exercice avait mis en lumière une forte adhésion de la population à l'égard d'une sélection qui privilégie des personnes jeunes, qualifiées et qui connaissent le français, en provenance des quatre coins du monde, avec pour objectif de favoriser une intégration socioprofessionnelle rapide.

Le Québec continue d'évoluer, ses besoins changent et son immigration doit refléter ces changements. La population sera donc consultée à nouveau en 2015 pour déterminer les choix futurs du Québec en matière d'immigration, un exercice démocratique essentiel et déterminant pour l'ensemble de notre société et pour notre avenir.

Kathleen Weil

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2015

Le dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2015* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2).

1. Les dispositions législatives

L'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

> *Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers et de ses orientations en matière d'immigration, établit un plan annuel d'immigration.*
>
> *Ce plan a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés pour favoriser l'enrichissement du patrimoine socioculturel du Québec dans le cadre des objectifs poursuivis en matière de sélection des ressortissants étrangers.*
>
> *Le plan indique le nombre maximum ou estimé de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec ou de certificats de sélection pouvant être délivrés et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie; ce nombre peut aussi être établi par bassin géographique. Le plan est établi en tenant compte, notamment, de la demande globale de certificats de sélection prévue, des prévisions des niveaux d'admission et de sélection et de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.*
>
> *Un bassin géographique peut comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent.*
>
> *Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1er novembre ou, si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux.*

2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* établit le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Sommairement, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

C'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir d'accorder le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. Pour être admis au Canada, un ressortissant étranger doit satisfaire aux exigences de la réglementation canadienne, qui comporte, notamment, des critères d'interdiction de territoire relatifs à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2015* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

3. Les orientations de la *Planification des niveaux d'immigration 2012-2015*

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2015* découle des orientations adoptées à la suite de la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015, qui s'est tenue en 2011. Ces orientations visent à :

- porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail;
- maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions;
- augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés;
- maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions;
- favoriser le maintien de la diversité de l'immigration par des actions d'information, de promotion et de recrutement dans les différentes régions du monde où se trouvent des candidats potentiels répondant, par leur connaissance du français, leur formation et leurs compétences, aux besoins du Québec;
- maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions;
- atteindre une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015, de manière à ce qu'en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes.

4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014*

4.1. Le nombre de personnes sélectionnées

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014* visait la délivrance de 40 100 à 44 700 certificats de sélection à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions (août 2014), le nombre de certificats de sélection délivrés devrait s'établir à 33 000 (tableau 1, p. 11), soit en deçà des niveaux visés par le plan. Parmi les facteurs expliquant ces résultats, mentionnons le resserrement de certains critères de sélection.

4.2. Le nombre de personnes immigrantes admises

Dans l'ensemble, les admissions en 2014 devraient se situer dans le haut de la fourchette annoncée dans le plan d'immigration de 2014, voire la dépasser légèrement. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection et d'admission disponibles à la fin du mois d'août 2014. Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 3, p. 13) :

- Le volume total des admissions devrait s'établir entre 49 900 et 53 000 immigrants en 2014; le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014* visait entre 49 500 et 52 500 immigrants[1].

- Le nombre de personnes immigrantes admises dans le volet économique pourrait dépasser légèrement la fourchette du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014*.

  - Travailleurs qualifiés : entre 28 300 et 29 500 admissions, soit un volume supérieur à l'objectif fixé (entre 25 800 et 27 100 admissions).

  - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : entre 3 900 et 4 200 admissions, soit un nombre passablement inférieur à l'objectif visé (entre 5 000 et 5 300 admissions). Ce volume serait comparable à celui de 2013, après avoir connu des hausses successives en 2011 et 2012.

  - Autres immigrants économiques : entre 500 et 700 admissions, soit sous la cible établie (entre 800 et 1 000 admissions).

  - Programme spécial pour Haïti : entre 100 et 200 admissions, soit moins que le volume indiqué dans le plan 2014 (entre 400 et 600 personnes). Ce plan prévoyait l'admission de l'ensemble des personnes toujours liées au programme en 2013. Ce dernier aurait donc dû prendre fin au cours de cette année-là, mais les quelques personnes concernées n'avaient pas encore complété toutes les étapes du processus d'immigration ou s'étaient désistées.

- Le volume de personnes immigrantes admises dans le volet du regroupement familial devrait se situer entre 11 800 et 12 500, soit un volume avoisinant le bas de la fourchette des valeurs inscrites dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014* (de 12 500 à 13 000 admissions).

- Dans le volet des réfugiés et des personnes en situation semblable, le nombre d'admissions se situerait dans le haut de la fourchette planifiée (de 4 500 à 4 900), soit entre 4 700 et 5 300 personnes réparties comme suit :

  - Réfugiés sélectionnés à l'étranger : jusqu'à 1 400 réfugiés pris en charge par l'État et jusqu'à 500 réfugiés visés par un parrainage collectif, pour un total de 1 600 à 1 900 admissions, soit un volume inférieur à celui planifié (entre 2 200 et 2 400 admissions).

  - Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile : entre 3 100 et 3 300 admissions, soit un volume supérieur à ce qui avait été prévu (entre 2 300 et 2 500 admissions).

---

1. Les données d'admission planifiées pour 2014 prenaient en compte les admissions résiduelles découlant du programme spécial pour Haïti mis en œuvre en janvier 2010. Ces admissions sont incluses dans la grande catégorie de l'immigration économique, les visas délivrés par le gouvernement fédéral à ces personnes l'étant à ce titre. À la fin de 2014, le Québec devrait avoir accueilli la quasi-totalité de ces personnes.

- Autres immigrants : le volume attendu est de 600 à 700 personnes, un nombre qui dépassera légèrement les valeurs de la fourchette planifiée (500 à 600).

- La proportion de personnes immigrantes déclarant connaître le français au moment de leur admission en 2014 devrait s'établir à 58 %, conformément à l'orientation établie (plus de 50 %).

- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise se situerait, quant à elle, autour de 70 %, conformément à ce que prévoyait le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014*.

- La part de l'immigration économique devrait s'établir à 65 %, comme prévu au plan d'immigration 2014.

5. Les objectifs de sélection en 2015

5.1. Le nombre de certificats de sélection visé

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, entre 37 500 et 43 200 certificats de sélection devraient être délivrés en 2015. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleurs qualifiés : entre 28 000 et 31 000 personnes;

- Gens d'affaires : entre 6 000 et 8 000 personnes;

- Autres immigrants économiques : entre 800 et 1 000 personnes;

- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 2 200 et 2 500 personnes;

- Autres immigrants : entre 500 et 700 personnes.

Les cibles fixées pour l'année 2015 prennent en considération les conséquences de divers changements mis en place par le Ministère depuis 2012 afin d'assurer un système de sélection fluide et sont estimées de manière à assurer le flux des admissions à venir.

Le tableau 1 présente la planification de la sélection québécoise pour 2015, établie en regard des résultats atteints de 2011 à 2013 et des résultats prévus en 2014.

Tableau 1

Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec [a]

				Prévision	Plan 2015 [b]	
	2011	2012	2013	2014	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	36 852	35 466	25 835	22 600	28 000	31 000
Gens d'affaires	6 420	7 344	7 905	6 000	6 000	8 000
Autres catégories économiques [1]	372	349	787	1 400	800	1 000
Réfugiés sélectionnés à l'étranger [2]	2 449	1 796	1 597	2 300	2 200	2 500
Autres immigrants [3]	497	581	755	700	500	700
Programme spécial Haïti	2 919	585	36	s.o.	s.o.	s.o.
Total	49 509	46 121	36 915	33 000	37 500	43 200

s. o. : sans objet

a. En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des éléments.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2015, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5.2. La répartition géographique de la sélection

En 2014, la répartition des objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, selon le continent de dernière résidence, s'établit de la façon suivante :

- Les objectifs à l'égard des travailleurs qualifiés sont répartis en fonction de la localisation des candidats en mesure de répondre aux exigences de la grille de sélection;

- La grande concentration de la sélection des gens d'affaires en Asie se justifie par l'importante offre d'immigration provenant de cette région.

Tableau 2

Les objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, pour l'année 2015, selon le continent de dernière résidence [a b]

	Travailleurs qualifiés		Gens d'affaires	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Afrique	6 400	7 100	-	100
Amérique	3 900	4 700	-	200
Asie	7 800	8 300	6 000	7 500
Europe	10 000	10 900	-	200
Total	**28 000**	**31 000**	**6 000**	**8 000**

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2015, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

6. Les objectifs d'admission en 2015

6.1. Le nombre de personnes immigrantes visé[2]

En 2015, le Québec devrait accueillir entre 48 500 et 51 500 personnes immigrantes, soit une fourchette légèrement inférieure à celle planifiée pour 2014. Cela est conforme aux orientations gouvernementales adoptées en matière d'immigration pour la période 2012-2015.

Les objectifs d'admission pour 2015 par catégorie d'immigration sont donc répartis de la façon suivante (tableau 3, p. 13) :

- Immigration économique : de 31 500 à 33 500 personnes, une fourchette comparable à celle fixée en 2014. Le nombre de travailleurs qualifiés se situerait entre 25 500 et 27 000 et celui des autres immigrants de ce volet, entre 800 et 1 000. La cible d'admission dans la catégorie des gens d'affaires est de 5 200 à 5 500 personnes, soit un volume supérieur aux résultats des dernières années.

- Regroupement familial : de 11 800 à 12 200 personnes, soit un volume inférieur à celui planifié pour 2014.

- Réfugiés et personnes en situation semblable : de 4 700 à 5 300 personnes. Le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger devrait se situer entre 2 100 et 2 500 personnes, dont 1 400 à 1 650 réfugiés pris en charge par l'État et 700 à 850 réfugiés visés par un parrainage collectif. Également, de 2 600 à 2 800 personnes devraient être admises à titre de réfugiés reconnus sur place (incluant leurs personnes à charge à l'étranger).

- Autres immigrants : entre 400 et 500 personnes pourraient être admises en 2015.

La part des personnes immigrantes admises découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 70 % du total des admissions. L'immigration économique devrait représenter 65 % de l'ensemble de l'immigration. Enfin, la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission s'établirait à environ 55 % du volume global.

---

2. Les admissions d'une année découlent en grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification prend donc en compte :
   - le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
   - la proportion de personnes sélectionnées qui mèneront leur projet à terme;
   - le temps que mettent les candidats à concrétiser leur projet d'immigration;
   - les délais de traitement et les taux de refus pour des raisons statutaires du gouvernement fédéral.

   Pour ce qui est des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, l'exercice de planification consiste donc à estimer le nombre d'admissions qui découleront de la sélection, compte tenu des considérations précédentes. En ce qui a trait aux autres catégories, les volumes d'admission inscrits dans le présent plan résultent d'une prévision effectuée à partir de l'examen des tendances courantes.

Tableau 3

Le nombre de personnes admises au Québec [a]

	Résultats [b]		Plan 2014		Prévision 2014		Plan 2015 [c]	
	2012	2013	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	**39 638**	**34 841**	**32 000**	**34 000**	**32 800**	**34 600**	**31 500**	**33 500**
Travailleurs qualifiés	32 236	29 796	25 800	27 100	28 300	29 500	25 500	27 000
Gens d'affaires	4 634	3 996	5 000	5 300	3 900	4 200	5 200	5 500
Autres catégories économiques [1]	715	530	800	1 000	500	700	800	1 000
Programme spécial Haïti	2 053	519	400	600	100	200	s.o.	s.o.
Regroupement familial	**10 254**	**12 398**	**12 500**	**13 000**	**11 800**	**12 500**	**11 800**	**12 200**
Réfugiés et personnes en situation semblable	**4 609**	**4 203**	**4 500**	**4 900**	**4 700**	**5 300**	**4 700**	**5 300**
Réfugiés sélectionnés à l'étranger [2]	1 631	1 747	2 200	2 400	1 600	1 900	2 100	2 500
Réfugiés pris en charge par l'État	1 110	1 050	1 550	1 650	1 200	1 400	1 400	1 650
Réfugiés parrainés	521	697	650	750	400	500	700	850
Réfugiés reconnus sur place [3]	2 978	2 456	2 300	2 500	3 100	3 300	2 600	2 800
Autres immigrants [4]	**543**	**517**	**500**	**600**	**600**	**700**	**400**	**500**
Ensemble de l'immigration	**55 044**	**51 959**	**49 500**	**52 500**	**49 900**	**53 000**	**48 500**	**51 500**
Part de la sélection québécoise [5]	76 %	71 %	70 %	70 %	70 %	70 %	70 %	71 %
Part de l'immigration économique	72 %	67 %	65 %	65 %	66 %	65 %	65 %	65 %
Proportion d'immigrants connaissant le français	62 %	57 %	53 %	53 %	58 %	59 %	55 %	54 %

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Données préliminaires pour 2013.

c. Les volumes d'admission planifiés pour 2015, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

6.2. La répartition géographique de l'immigration

Les admissions planifiées pour 2015 se répartissent, selon le continent de dernière résidence, comme suit : Afrique, 26 %; Amérique, 21 %; Asie, 38 %; Europe, 16 %.

La répartition des admissions par catégorie d'immigration se détaille comme suit :

- Les travailleurs qualifiés proviennent de tous les continents, mais en plus forte proportion d'Asie et d'Afrique.

- Les gens d'affaires proviennent principalement d'Asie.

- Les aides familiaux résidants, qui constituent la quasi-totalité des immigrants du regroupement des autres catégories économiques, proviennent essentiellement d'Asie.

- Les personnes immigrantes de la catégorie du regroupement familial proviennent de tous les continents, les Européens étant cependant moins nombreux.

- La répartition géographique des réfugiés sélectionnés par le Québec varie en fonction de la conjoncture internationale, alors que les réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile proviennent d'Amérique et, dans une moindre mesure, d'Afrique et d'Asie.

Tableau 4

Les admissions planifiées en 2015, selon le continent de dernière résidence[a b]

	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Total	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	7 540	7 980	4 420	4 680	7 690	8 140	5 850	6 190	25 500	27 000
Gens d'affaires	180	200	110	110	4 790	5 060	120	130	5 200	5 500
Autres catégories économiques [1]	10	20	30	40	740	930	10	10	800	1 000
Regroupement familial	3 170	3 280	3 880	4 020	3 280	3 400	1 460	1 510	11 800	12 200
Réfugiés sélectionnés à l'étranger [2]	940	1 120	100	110	1 050	1 250	10	20	2 100	2 500
Réfugiés reconnus sur place [3]	640	690	1 420	1 530	470	500	70	70	2 600	2 800
Autres immigrants [4]	80	100	230	290	50	70	30	40	400	500
Total	**12 600**	**13 400**	**10 200**	**10 800**	**18 100**	**19 400**	**7 600**	**8 000**	**48 500**	**51 500**

a. Les nombres ont été arrondis à la dizaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux, qui sont arrondis à la centaine près, ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Les volumes d'admission planifiés pour 2015, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.
2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.
3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

F-0079-FR (2014-10)

Immigration,
Diversité
et Inclusion

Québec